

Claire SCHIFF
Maitre de Conférence
CADIS - Université de Bordeaux 2
3 ter place de la Victoire, 33076 Bordeaux

Barbara FOUQUET-CHAUPRADE
Doctorante
LAPSAC – Université de Bordeaux 2
3 ter place de la Victoire, 33076 Bordeaux

Axe 1 : Trajectoire scolaires et territoire.

« Les parcours scolaires des primo migrants en France : des réalités locales contrastées. »

Résumé

Cette communication propose d'étudier l'impact des fonctionnements locaux des classes d'accueil sur le devenir scolaire des élèves étrangers nouvellement arrivés en France. Un suivi de cohorte nous a permis d'étudier la scolarité de 1755 élèves nouvellement arrivés en 1998, jusqu'à la rentrée de 2004 et ce sur trois académies (Paris, Créteil et Bordeaux). Outre l'effet de l'âge à l'arrivée, c'est sur les effets de contexte que se portera tout particulièrement notre attention. L'approche comparative adoptée met en exergue l'importance de l'effet de la densité de la population primo migrante dans l'académie sur le devenir des élèves. Les contextes et spécificités locales ont une influence primordiale sur les modalités d'orientation selon le département.

Abstract

This communication proposes to study the impact of the local workings of French as a second language classes on the academic trajectories of newly arrived secondary school students in France. A follow-up cohort allowed us to study 1755 school newly arrived students from 1998 until the beginning of 2004. The study took place in three academies (Paris, Créteil and Bordeaux). In addition to an analysis of the effect of age on arrival, we will focus particularly on the incidence of context. The comparative approach underscores the importance of the incidence of the new migrant population's density in the academy on the future of students. The contexts and locals specificities of the various departments involved in the study have a crucial influence on the modes of orientation and tracking of migrants youth in public secondary schools.

Mots clés : éducation - immigration - territoire – parcours scolaires – classes d'accueil

L'immigration juvénile vers la France demeure à ce jour une réalité méconnue, même si une certaine médiatisation de la présence croissante de mineurs étrangers isolés et la mobilisation récente de citoyens contre les expulsions d'élèves « sans papiers » ont conduit à une prise de conscience de l'existence du phénomène par l'opinion publique.

Ces dernières années, les entrées de mineurs admis dans le cadre du regroupement familial représentent près de 10 % de l'ensemble des entrées d'immigrés sur le territoire, soit entre 15.000 et 20.000 par an. On observe également que ces jeunes arrivent à un âge de plus en plus tardif et que peu d'entre eux sont donc susceptibles d'accomplir toute leur scolarité en France. En effet, 43% des mineurs admis au séjour en 1980 avaient moins de six ans, alors que cela n'était le cas que de 20% de ceux qui étaient enregistrés en 2000 comme bénéficiaires du regroupement familial (Thierry, 2004)¹. Les tentatives de l'Éducation Nationale pour comptabiliser les effectifs des élèves nouvellement arrivés en France depuis 2000 apportent quelques indications supplémentaires sur l'ampleur du phénomène. Pour l'année scolaire 2004-2005, presque 40.000 élèves primo arrivants étaient accueillis dans les écoles, collèges et lycées (Ministère de l'éducation Nationale, 2006). Si les tentatives de dénombrement sont récentes, les dispositifs scolaires destinés aux élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante du Français pour prétendre à une intégration directement en classe ordinaire existent depuis bientôt quarante ans. L'objectif affiché de ces structures appelées Classe d'Initiation ou CLIN en primaire et Classes d'Accueil ou CLA en collège est de permettre une intégration aussi rapide que possible des élèves dans le cursus ordinaire.

L'ancienneté du phénomène de la migration enfantine et juvénile et la pérennité des structures scolaires spécifiques n'ont pas entraîné une banalisation de la présence de migrants au sein des établissements. Elles n'ont pas non plus permis une véritable adaptation des pratiques pédagogiques des enseignants œuvrant dans les collèges qui reçoivent chaque année plusieurs dizaines de primo migrants. La prise en compte de leurs spécificités apparaît à la fois comme une condition de leur réussite et comme une mesure aboutissant bien souvent à la relégation scolaire. La qualité de l'accueil proposée à ces jeunes est largement dépendante des contextes locaux et des dispositions des acteurs de terrain. Certes il existe des circulaires qui préconisent des modalités d'accueil et d'intégration qui combinent un enseignement

¹ Ces chiffres fournis par l'OMI ne permettent de cerner qu'une partie du phénomène de migration juvénile puisqu'ils ne comptabilisent ni les entrées hors regroupement familial, ni les enfants de réfugiés et de demandeurs d'asile, et que de surcroît une partie des enfants migrants n'apparaissent dans les statistiques publiques qu'au moment où ils atteignent leur majorité.

spécifique à l'encontre de ceux qui ne maîtrisent pas le Français et une intégration progressive et individualisée des élèves dans les classes ordinaires à mesure de leur progression (Bulletin Officiel , 2002). Mais la mise en œuvre de ces orientations générales se décline en réalité de façon extrêmement variable sur le terrain (Schiff, 2002). Le suivi de cohorte que nous avons effectué dans trois Académies différentes permet à la fois de saisir la nature des parcours scolaires des élèves nouvellement arrivés en France accueillis dans les classes d'accueil et collège et de cerner l'ampleur des différences en fonction du lieu de scolarisation.

I. Le suivi de cohorte : apports et limites d'une enquête dans trois Académies

Après la passation de tests d'évaluation de leur niveau scolaire général et de leur maîtrise du Français, les jeunes migrants sont orientés, soit dans une classe banale, soit en classe d'accueil. Seuls les élèves passés par les structures d'accueil sont repérables en tant que primo arrivants dans les statistiques scolaires. Nous avons donc élaboré notre cohorte à partir des Bases Élèves Académique qui recensent tous les élèves scolarisés dans l'Académie dans le second degré et qui tiennent à jour quantité de renseignements sur eux. La population de départ est ainsi constituée de l'ensemble des élèves inscrits en classe d'accueil en 1998 dans les Académies de Paris, Créteil et Bordeaux, soit un total de 1755 élèves, dont nous avons suivi la scolarité jusqu'à la rentrée 2003. Nous connaissons pour chaque élève sa date de naissance, son sexe, sa nationalité², la profession du chef de famille, les établissements et classes fréquentés au cours des six années suivant leur inscription en CLA. Nous savons aussi si l'élève a quitté le système éducatif et, le cas échéant, le motif de « sortie ». Parmi les écueils opposables à cet échantillon, le plus regrettable est certainement l'absence de renseignements sur les expériences scolaires antérieures des élèves (conditions de scolarisation, parcours scolaires antérieurs, niveau dans la langue d'origine etc.), car il s'agit là d'un élément déterminant de la capacité d'adaptation des jeunes migrants à notre système scolaire. Nous ne savons pas non plus si les élèves ont effectivement obtenu le diplôme visé par la filière dans laquelle ils ont été orienté.

² Les nationalités ont été recodées en quatre « zones géographiques de naissance » : 1. Afrique, Turquie, Moyen-Orient, 2. Asie, 3. Europe et autres pays, 4. France.

TABLEAU I- Caractéristiques des élèves scolarisés dans les académies de Paris, Bordeaux et Créteil en 1998, en %.

	Bordeaux	Paris	Créteil	Ensemble
Âge à l'arrivée				
16 ans et plus	16,0	4,3	7,4	7,2
14-15 ans	39,0	27,1	44,3	37,7
12-13 ans	38,5	61,0	43,2	49
11 ans et moins	6,5	7,6	5,1	6,1
Sexe				
Filles	39,1	43,2	44,7	43,6
Garçons	60,9	56,8	55,3	56,4
Zone géographique d'origine				
Afrique hors Maghreb	5,3	11,3	18,4	14,6
Asie	3,0	40,5	16,5	23,6
Autres Pays et inconnus	11,2	13,4	10,7	11,7
Maghreb, Turquie, Moyen-Orient	21,3	17,1	28,8	23,9
France	59,2	17,7	25,7	26,1
Profession du chef de famille				
Chômeurs, sans activité professionnelle	36,7	12,6	19,5	18,7
Ouvriers	26,1	40,4	48,9	43,7
Employés	5,9	16,8	10,9	12,5
Autres professions ³	31,4	30,3	20,8	25,1

1/ Les caractéristiques principales de la population étudiée

³ Il s'agit des agriculteurs (0.3% de la cohorte), des artisans commerçants chefs d'entreprises (6%), des professions intermédiaires (3.8%), des professions libérales (5%) et des professions « inconnues » (10%).

Les caractéristiques des collégiens accueillis en classes d'accueil varient d'une Académie à l'autre, comme en témoigne le tableau I. La proportion d'élèves âgés de 16 ans et plus à leur arrivée est dans l'ensemble peu élevée, bien qu'il existe des écarts entre les Académies. Plus d'un élève sur quatre a déclaré posséder la nationalité française. Outre les possibles erreurs de déclaration de la part de jeunes et de leurs familles pour lesquels la possession d'un titre de séjour en règle équivaut parfois à une quasi-naturalisation, il s'agit d'élèves ayant acquis la nationalité par leurs parents ou qui, nés en France, ont cependant débuté leur scolarité dans leur pays d'origine. On notera que près de 60% des élèves accueillis en 1998 dans l'Académie de Bordeaux étaient « Français ». Cette situation atypique s'explique par la présence d'une importante population d'anciens combattants, en particulier Marocains, installés dans cette ville du fait de l'implantation du centre administratif chargé de traiter les demandes de paiement des retraites ou de pensions d'invalidité de ceux qui ont combattu dans l'armée française et de leurs ayants droits.

En 1998, quatre-vingt-cinq nationalités étaient représentées dans les classes d'accueil des trois Académies. Paris se caractérise par une forte présence d'élèves asiatiques (plus de 40%), dont la majorité sont Chinois (57,1%) et le quart sont originaires du Sri Lanka. Presque la moitié des élèves non francophones accueillie à Créteil arrive de « Turquie, d'Afrique ou du Moyen-Orient », près de 35% sont Maghrébins et 18,6% sont Turcs. Seulement 11,3% des élèves scolarisés en CLA dans les trois Académies proviennent de pays « Européens ou autres », les trois quarts de ceux-ci étant Portugais.

Enfin, 62,4% des élèves appartiennent aux catégories défavorisées de la société française, au moins un de leurs parents étant au chômage, sans activité professionnelle ou ouvrier. Ici encore on observe des spécificités locales, Bordeaux se caractérisant par une forte proportion (plus du tiers) de parents au chômage ou sans activité professionnelle, alors qu'à Paris et surtout à Créteil les enfants d'ouvriers sont plus nombreux (respectivement 40% et près de 50%). Compte tenu de leur situation de nouveaux arrivants, l'appartenance massivement « populaire » de ces élèves est cependant à relativiser. Certains parents sans activité professionnelle sont demandeurs d'asile et, de ce fait, se trouvent privés du droit de travailler. D'une façon générale, la CSP occupée par les parents en France ne reflète pas nécessairement l'appartenance sociale d'origine, la migration donnant lieu de plus en plus souvent à un déclassement temporaire ou durable⁴. Par conséquent, la situation sociale

⁴ Grâce aux informations sur l'année d'entrée inclus dans le dernier recensement, Xavier Thierry (2004) a pu évaluer le niveau d'instruction des hommes arrivés à l'âge adulte en France et qui ont effectué toute leur scolarité dans le pays d'origine. Il note que : « L'augmentation du niveau d'instruction des cohortes successives

actuelle est davantage un indicateur du niveau et de la qualité de la vie en France que du capital culturel des individus.

Au sein d'une même classe d'accueil ce sont donc des jeunes aux profils extrêmement divers qui se côtoient, même si tous ces élèves partagent de fait une expérience commune ; celle de la migration dans un pays dont ils ne maîtrisent pas, ou que très peu, la langue. L'hétérogénéité de cette population se complique de surcroît d'une diversité dans les modalités d'accueil proposé selon les Académies, les départements et les établissements. Si le suivi de cohorte ne permet pas d'étudier ces variations à l'échelle fine des établissements, elle offre cependant des éléments qui permettent d'analyser l'impact des spécificités départementales et académiques sur les orientations scolaires des jeunes.

2/ Les spécificités de l'accueil au niveau académique et départemental

L'académie de Bordeaux est l'une des plus étendue de France, elle se compose de cinq départements. Elle reçoit chaque année relativement peu de nouveaux arrivants. Pour l'année 2004-2005 la DEP a comptabilisé 566 élèves non francophones dans le premier degré et 575 dans le second (dont 78% bénéficient d'un soutien spécifique)⁵. Les contextes de scolarisation sont très divers en fonction des départements. Ainsi, les Landes et la Dordogne reçoivent relativement peu de migrants (en 2003 elles ont reçu respectivement 23 et 64 élèves). Il n'existe pas de classe d'accueil dans ces deux départements. Il n'y en a pas non plus dans le Lot-et-Garonne alors que 168 élèves y étaient accueillis en 2003. A la même date, quatre classes d'accueil scolarisaient 65 élèves nouvellement arrivés dans les Pyrénées Atlantiques. C'est en Gironde que le nombre de classes d'accueil est le plus important (il existe cinq classes d'accueil permanentes en collège) : 94 collégiens nouvellement arrivés étaient scolarisés dans ce département en 2003, la plupart en classes d'accueil.

Dans cette académie, le CASNAV, situé à Bordeaux, est chargé par l'inspection académique de l'organisation et de la gestion de l'accueil. Trois formateurs sont chargés d'organiser l'accueil, de recevoir les familles de migrants, d'administrer les tests d'évaluation,

d'immigrés est impressionnante : l'immigration des années 1965-74 est formée à 60,5% d'hommes n'ayant pas dépassé l'école primaire, cette proportion n'est plus que de 11,2% dans les flux des dernières années. » (...) À l'inverse, la proportion d'immigrés ayant déclaré avoir atteint un niveau universitaire a été multipliée par cinq en l'espace de 35 ans. En 1995-98, un immigrant sur deux âgé de 25-39 ans est doté d'un haut niveau d'étude au moment de son arrivée en France. » On remarquera que chez les hommes arrivés depuis 1985 la proportion d'immigrés ayant un haut niveau d'instruction est désormais supérieure à ce que l'on observe chez les natifs français de la même génération.

⁵ Note d'information du MEN 06.08 Mars www.education.gouv.fr/stateval

de la première orientation (en classe ordinaire ou en classe d'accueil) des élèves non francophones nouvellement arrivés. En outre, ils s'occupent à la fois du premier et du second degré ainsi que de l'accueil et de la scolarisation des enfants du voyage pour les cinq départements. Les formateurs débordés par leurs prérogatives n'ont donc souvent qu'une connaissance partielle et retardée du terrain.

Créteil est l'une des Académies de France qui reçoit et scolarise le plus d'élèves étrangers et nouvellement arrivés. En 2004-2005 la DEP dénombrait 1683 élèves non francophones dans le primaire et 2059 dans le secondaire. L'académie est composée de trois départements qui se distinguent à la fois par le fonctionnement de l'accueil destiné aux primo migrants mais aussi par des contextes de scolarisation très différents, avec des zones comme la Seine-St-Denis très fortement ségréguées et classées zones sensibles. En 2004, la Seine-et-Marne scolarisait 58,1% des élèves nouvellement arrivés dans une classe d'accueil, alors que c'était le cas de 66,5% des élèves du Val-de-Marne et 100% des élèves scolarisés en Seine-Saint-Denis. La Seine-et-Marne est un département très vaste. Comme pour certains départements de l'académie de Bordeaux, il est souvent impossible de scolariser les élèves primo migrants dans une classe d'accueil compte tenu de l'étendue du territoire à couvrir. Cependant, le faible taux de scolarisation en classe d'accueil s'explique aussi par une politique volontaire d'ouverture de ces structures. À l'inverse, presque toutes les classes d'accueil de la Seine-St-Denis fonctionnent de façon fermée. Dans ce département, il existe assez peu de cas d'orientation en cours d'année vers une classe ordinaire.

La scolarisation des élèves non francophones est ici organisée et définie de façon départementale. Chaque département est géré par un formateur du CASNAV différent. Créteil mène depuis la rentrée 2000-2001 un pilotage académique qui tente de coordonner et d'harmoniser les réflexions et les différentes organisations de l'accueil et de la scolarisation des primo migrants. Malgré tout, il subsiste des politiques locales différenciées. Les formateurs ne reçoivent ni les élèves ni les familles. Leur mission est donc essentiellement centrée sur la formation et l'information des enseignants. Ils ont délégué aux CIO (centres d'information et de formations) la passation des tests et l'orientation des élèves nouvellement arrivés soit en classe banale soit en classe d'accueil.

Paris, qui est la seule des trois Académies qui a vu une baisse de ses effectif de primo arrivants entre 2003 et 2005, a accueilli en 2004-2005 708 élèves dans le premier degré et 2326 dans le second. La multiplication des structures d'accueil depuis quelques années explique que tous les élèves aient accès à un soutien spécifique. Le centralisme de cette Académie, composée d'un seul département, permet une gestion et une politique plus

concertée et coordonnée entre les différents organismes. Le fonctionnement de l'accueil a été totalement revu depuis la rentrée 2002-2003. Les CIO étaient jusqu'en 2002 chargés de faire, comme à Créteil, l'accueil et l'évaluation des élèves. Depuis 2002, le CASNAV s'est de nouveau saisi de la question. Les élèves sont d'abord envoyés dans des modules de Français intensif, puis quand le niveau est jugé satisfaisant ils intègrent une classe d'accueil. A l'issue de cette classe, ils sont enfin envoyés vers une classe banale, presque tous bénéficient alors d'un soutien particulier. Cependant, les élèves restent en général deux ans dans une structure particulière avant leur intégration en classe ordinaire. La centralisation de l'accueil permet un meilleur suivi des élèves : par exemple, le directeur du CASNAV se rend à tous les conseils trimestriels des classes d'accueil. Malgré une réelle volonté et les moyens supplémentaires mis en place, les classes d'accueil sont organisées de façon fermée. L'intégration d'élèves en classe " banales " en cours d'année est encore assez rare. Le maintien des élèves en classe d'accueil pendant plus d'un an peut parfois encourager la constitution de véritables filières d'orientation.

II. Les parcours scolaires des élèves nouvellement arrivés en France

Les informations dont nous disposons sur les parcours durant les six premières années en France de plus de 1700 élèves initialement scolarisés dans les classes d'accueil en collège des Académies de Bordeaux, Paris et Créteil permettent de dégager les différents types de parcours les plus fréquemment empruntés par ces jeunes. Elles permettent également d'analyser les corrélations entre tel ou tel facteur (âge à l'arrivée, origine géographique, lieu de scolarisation) et les chances qu'ont les élèves de poursuivre leurs études au delà de 16 ans ainsi que la probabilité qu'ils ont de connaître une orientation en section spécialisée, en filière générale ou professionnelle. Nous présentons ici les principaux enseignements de l'enquête, en insistant particulièrement sur ce qu'elle révèle quant à l'impact des contextes académiques et départementaux sur le devenir scolaires des jeunes.

TABLEAU II- Table de scolarité, suivi des parcours scolaires des élèves depuis leur arrivée en 1998 jusqu'en 2003, en%

	CLA	Enseignement général					Enseignement professionnel				Enseignement spécialisé	Sorties	TOTAL
		6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	Lycée	4 ^{ème}	3 ^{ème}	CAP-BEP	LEP ⁶			
1998-1999	92.7										7.3		100
1999-2000	19.5	15.3	20.5	10.1	1.1		3.2	1.4	2	0.8	5.6	19.9	100
2000-2001	2.1	2.5	17.8	17.4	7.1	0.7	0.7	8.2	4.6	0.1	5.8	33	100
2001-2002		0.1	2	14.5	13.6	3.5	2.4	5.3	10.5	0.3	4.3	43.4	100
2002-2003				1.6	11	8.8	0.4	3.6	19.5	0.9	1.8	54.7	100
2003-2004					1.1	7.7		0.8	20.7	2.3	0.6	66.9	100

Lire : En 1998, 92.7% des élèves étaient en classe d'accueil, en 1999, ils ne sont plus que 19.5%. Cette même années 20.5% des élèves étaient en cinquième.

⁶ Lycée d'Enseignement Professionnel

1/ Des taux de sorties très élevés et des redoublements peu efficaces

Du tableau II se dégage quatre types de cheminements : les « sorties » et les redoublements de la classe d'accueil, l'accès à l'enseignement général, à l'enseignement professionnel et à l'enseignement spécialisé.

Il est avant tout frappant de constater qu'à l'issue des six années considérées les deux-tiers des élèves ont « disparu » de la base de données. De ces « sorties » nous ne sommes pas en mesure de dire grand chose compte tenu de l'état du matériau collecté ; si ce n'est que son ampleur relève vraisemblablement une difficulté particulière pour ce public de se maintenir dans les voies ordinaires du système scolaire au delà des premières années de présence en France. Les raisons de sorties sont multiples mais insuffisamment renseignées pour pouvoir mesurer réellement le taux de déscolarisation. Une part importante de ces sorties a été considérée par les gestionnaires de la base de données comme une « suite de la formation en-dehors de l'éducation nationale ». Il pourrait s'agir de jeunes ayant intégré des dispositifs d'apprentissage en alternance, ou encore qui suivent des formations proposés par les Missions Générales d'Insertion, voir qui se sont inscrits à des cours de Français en milieu associatif ou autres. On constate aussi parmi les « sorties » un nombre important de départs à l'étranger. Dans son ouvrage *Partir ou rester ? Destinées des jeunes issus de l'immigration*, le démographe J.L. Richard a montré que les taux de retours définitifs au pays d'origine étaient d'autant plus élevés que les jeunes étaient arrivés à un âge avancé : parmi ceux entrés en France après 1967 à 12 ans 35% sont rentrés entre 1975 et 1982, alors que près de la moitié des jeunes entrés à plus de 13 ans ont quitté la France pendant la même période.

Les résultats du suivi de cohorte nous permettent d'analyser les conséquences du redoublement de la classe d'accueil, notamment sur les probabilités de sortie. Ces redoublements concernent plus particulièrement les élèves les plus jeunes de la cohorte : plus des trois-quarts des redoublants sont arrivés à 13 ans ou moins. À l'inverse les élèves arrivés à 16 ans ou plus ne sont que 0.4% à avoir redoublé la classe d'accueil. Ces redoublements concernent tous les élèves quelle que soit leur nationalité. On peut s'interroger sur l'impact des redoublements de la classe d'accueil sur la carrière scolaire des élèves. Représentent-ils une entrave au bon déroulement de la scolarité ou au contraire une étape nécessaire à leur adaptation dans une institution qui leur est étrangère ? Afin de répondre à cette question nous avons comparé deux types de parcours scolaires : celui d'élèves ayant redoublés la classe d'accueil et celui d'élèves n'ayant pas redoublés. Nous ne tiendrons pas compte ici des

orientations en sections spécialisées, puisque les élèves concernés quitteront rapidement le système scolaire du fait de la nature même de ces filières.

Nous avons constaté que les redoublants connaissaient par la suite des parcours scolaires plus courts : 44% ne sont plus scolarisés quatre ans après leur arrivée, alors que ceux qui étaient orientés rapidement en classe de collège sont près de 19% à ne plus être scolarisé à la même date. Par ailleurs, les redoublants sont moins orientés vers les filières de l'enseignement général (quatre ans après leur arrivée, 20,4% des redoublants sont en section générale pour 31,4% de ceux qui avaient été orientés en collège). En revanche, le redoublement ne joue pas sur l'orientation en professionnel. Les élèves orientés rapidement vers les sections professionnelles sont fortement déscolarisés après quatre années passées dans le système scolaire français, mais c'est la vocation de ces sections que de proposer aux élèves des parcours scolaires plus courts (les CAP et les BEP proposent des cursus de un à trois ans).

2/ Des destins scolaires qui se décident pour beaucoup dès les premières années suivant l'arrivée

Au cours des six premières années de scolarisation en France, une majorité des élèves accède à l'enseignement général, c'est le cas de 47.5% des élèves en 1999. Après un pic en 2001, les taux d'accès dans les filières générales stagnent pour atteindre un maximum de 58.4% en 2003. De la même façon les taux de scolarisation des élèves dans les sections spécialisées augmentent nettement entre 1999 et 2001 (soit une variation de plus de 150% en deux ans) puis stagne au-delà de cette date. D'autre part, plus de 40% des élèves ont accès à l'enseignement professionnel, les taux croissent régulièrement tout le long des six années en passant de 7.4% des élèves à (1999) à 41.6% à (2003). En-dehors de ces orientations vers le professionnel on peut donc conclure à un destin scolaire rapidement sellé pour ces élèves. Le destin scolaire des primo migrant se dessine déjà clairement un an après leur arrivé, mais il est définitivement confirmé trois ans plus tard. En 1999, soit un an après leur arrivée, près de la moitié des élèves a été orientée dans les classes ordinaires du collège, et très peu de ceux qui n'auront pas alors bénéficié de cette orientation y auront accès pas la suite.

Si elle concerne une proportion plus restreinte d'élèves primo arrivants, l'orientation en SEGPA ou en UPI n'en constitue pas moins un type de cheminement scolaire qui n'est pas négligeable puisque sur les six années envisagées 14,4% des élèves ont été placés dans ces classes destinées en principe aux jeunes ayant de lourds handicaps psychomoteurs, des déficiences intellectuelles avérées ou des comportements très perturbateurs. On notera

d'ailleurs qu'une partie significative d'entre eux a été orientée en UPI dès la première année suivant leur venue en France⁷. Vallet et Caille ont démontré le lien existant entre le fait d'avoir passé plusieurs années scolaires à l'étranger et l'orientation dans ce type de classes. Le phénomène de sur orientation des migrants en SES est d'ailleurs la seule incidence de discrimination à l'encontre des élèves issus de l'immigration que leur étude ait dévoilée (Vallet & Caille, 1996). Le manque de places en classe d'accueil, ainsi que les représentations de certains membres de l'institution qui tendent à confondre l'absence de maîtrise du Français, ou encore le déficit de connaissances scolaires des élèves n'ayant pas été scolarisés correctement dans leur pays, avec des problèmes d'ordre cognitif ou psychologique sont sans doute responsables de cet état de fait.

III. Les facteurs déterminants de l'orientation scolaire des migrants

Il est pertinent de s'interroger sur le poids respectif des caractéristiques des migrants et de leurs conditions de scolarisation sur les parcours scolaires que nous avons dégagé plus haut. Observe t-on, toutes choses égales par ailleurs, des parcours différenciés en fonction de la nationalité d'origine, du sexe, de l'âge d'arrivée en France, de la profession du chef de famille ? Quel est le poids de « l'Académie » dans la définition de ces parcours et peut-on en déduire des orientations spécifiques en fonction d'une inscription à Créteil, Bordeaux ou Paris ?

Il est difficile de déterminer avec certitude l'incidence propre de tel ou tel facteur sur les orientations suivies dans la mesure où l'absence de données sur les niveaux scolaires atteints par les élèves et leurs parents laisse dans l'ombre un aspect important de leurs profils. Néanmoins, il peut être intéressant d'observer les corrélations entre les variables connues et les différents types de parcours décrits précédemment afin de mettre en lumière les corrélations les plus significatives.

⁷ Précisons que les 7,3% d'élèves concernés sont essentiellement des jeunes arrivés à Bordeaux. Dans cette Académie, 20% des élèves primo migrants intégrés dans le secondaire en 1998 ont été placés directement en UPI. Cette observation va à l'encontre de celle de Vallet et Caille qui observaient qu'en 1989-1990 les académies de Paris et de Créteil se situent parmi celles qui scolarisent une « forte » (plus de 19,8%) proportion d'élèves étrangers en SES, alors que Bordeaux fait partie des académies à « faible » (inférieure ou égale à 19,8%) proportion de ces mêmes élèves en SES. Hormis la différence entre les SES et les UPI (non prises en compte par Vallet et Caille), il se peut que les tendances varient d'une année à l'autre.

Tableau III- Probabilités d'accès en section générale et / ou professionnelle durant les six premières années de scolarisation en France en fonction de différentes variables explicatives (régression logistique) (N=1755)

Modalités de référence	Modalités actives	Enseignement professionnel		Enseignement général	
		Coefficient Logistique	Effet marginal	Coefficient Logistique	Effet marginal
Constante		-1.801***	14.2	-2.814***	5.7
Département					
Gironde	Paris	0.598**	8.9	0.718***	5.3
	Seine et Marne	ns		ns	
	Seine Saint Denis	0.661***	10.1	1.273***	12
	Val de Marne	0.691**	10.6	0.861***	5
Age d'arrivée					
16 ans ou plus	14-15 ans	0.875***	14.2	0.936***	7.6
	12-13 ans	0.934***	15.4	2.095***	27.1
	11 ans ou moins	0.842**	13.5	2.792***	43.8
Sexe					
Garçon	Fille	ns		0.348***	2.2
Aires géographiques					
Afrique (Hors Maghreb)	Asie	ns		1.015***	8.5
	Autres pays et inconnus	-0.745***		0.685***	5
	France	ns		ns	
	Maghreb, Turquie, Moyen-Orient	ns		ns	
Profession du chef de famille					
Employé	Chômeur	ns		ns	
	Autre profession	ns		ns	
	Ouvrier	ns		0.354*	2.21

ns : non significatif, ***significatif à 0,001, **significatif à 0,01, *significatif à 0,05

Lecture : L'individu de référence a 14.2% de chances d'être orienté en filière professionnelle au cours des 6 années post-classe d'accueil. Si cet élève avait été scolarisé à Paris (au lieu de la Gironde) il aurait eu par exemple 23.1% de chance de se voir orienté dans ces sections dans les six années considérées.

1/ Faible impact de l'appartenance sociale et de l'origine géographique et incidence décisive de l'âge à l'arrivée

Les écarts nets montrent le faible poids de la profession du chef de famille. On peut faire l'hypothèse que le statut socioprofessionnel des migrants dans le pays d'accueil est peu représentatif de leur niveau socioculturel de départ. Ces élèves sont des nouveaux venus placés dans une situation d'apprentissage particulière. Ils sont confrontés à la nécessité d'assimiler rapidement une langue étrangère bien avant d'être des jeunes susceptibles de reproduire une quelconque appartenance de classe. Par contre, en ce qui concerne les différences entre les sexes, les nouveaux arrivants s'alignent globalement sur les tendances observées au sein de la population du pays d'accueil, puisqu'on constate que les filles ont plus de chances (7.9%) que les garçons (5.7%) de connaître au moins une fois une orientation en filière générale. Les probabilités d'orientation vers les filières générales ou professionnelles varient très fortement en fonction de l'âge d'arrivée en France, c'est même la variable qui pèse le plus lourdement sur les orientations. Plus les élèves sont arrivés jeunes, plus ils ont de chances de connaître une orientation en section générale. L'origine géographique des élèves a un impact moindre que l'âge à l'arrivée, elle est cependant explicative de certains types de parcours scolaires. À caractéristiques sociodémographiques comparables, les élèves asiatiques ont une probabilité d'orientation en section générale supérieure de 8.5 points à celle des élèves issus de pays d'Afrique hors Maghreb.

2/ La scolarisation en province apparaît comme un facteur défavorable à la poursuite en filière générale

Enfin, et c'est ce qui nous intéresse tout particulièrement ici, on observe l'impact significatif du lieu de scolarisation sur le parcours scolaire des migrants (Duru-Bellat & Mingat, 1998). Les chances d'accéder à une filière générale sont meilleures en région parisienne qu'en province. Un même élève n'a que 5.7% de chance d'aller au moins une fois en section générale s'il est accueilli à Bordeaux, contre 11% s'il est scolarisé à Paris et 17.7% en Seine-Saint-Denis. L'installation dans l'académie de Bordeaux apparaît donc comme un obstacle important, tout au moins pour ceux qui ambitionnent d'intégrer une filière générale. Apparaît ainsi un « effet département » qui est sans doute à relier à l'importance des flux migratoires. Une plus forte concentration de migrants contribue vraisemblablement à une

meilleure prise en charge, ou tout au moins, cela donne lieu à une plus grande tolérance à l'égard de la présence de ces élèves dans les classes du cursus général. Dans une enquête portant sur l'ensemble des collégiens de l'Académie de Bordeaux, Georges Felouzis (2003) a démontré que les élèves issus de l'immigration qui sont scolarisés dans des collèges où ils côtoient un nombre élevé de jeunes également d'origine étrangère avaient plus de chance d'être orientés en seconde générale que ceux des établissements non ségrégués.

Certains départements de la région parisienne reçoivent un nombre très élevé d'élèves primo arrivants chaque année. Pour exemple, en 2002, les services de l'Inspection académique de la Seine-Saint-Denis comptabilisaient plus de 1587 élèves primo arrivants scolarisés dans le second degré (plus de 16 ans compris) dont 1267 relevaient de structures spécifiques. Face à un tel afflux de jeunes migrants, il est difficile pour les Rectorats et les Inspections Académiques de faire abstraction des difficultés posées par leur intégration scolaire. L'ampleur du problème oblige les responsables institutionnels à élaborer des solutions. Certes, les délais d'attente avant l'affectation de ces élèves dans un établissement sont parfois plus longs dans ces départements et concernent chaque année des centaines de jeunes (Schiff & Lazaridis, 2003). En revanche, les possibilités qui leurs sont offertes de poursuivre leur scolarité sont plus diversifiées du fait de l'existence de structures spécifiques, notamment pour les plus de 16 ans : CLA en lycée général et professionnel, CIPPA de Français Langue Etrangère, stages de formation en Mission Générale d'Insertion.

Conclusion

En France, les enquêtes statistiques sur les élèves issus de l'immigration ont traditionnellement cherché à mesurer les influences relatives de l'origine sociale et de l'origine géographique sur les résultats et les parcours scolaires, prêtant peu d'attention à l'âge d'arrivée et au lieu d'installation. Notre étude montre que pour les enfants d'immigrés qui arrivent en cours de scolarité, d'autres variables, liées davantage à la temporalité migratoire et aux contextes locaux d'intégration, jouent un rôle déterminant dans le devenir scolaire des jeunes.

Il ressort clairement de nos résultats que les chances pour les jeunes de poursuivre une scolarité ordinaire se réduisent sensiblement lorsqu'ils entrent en France après l'âge de 13 ans. L'importance de l'âge est d'autant plus critique que l'existence d'une limite légale de scolarisation jusqu'à 16 ans agit autant comme un seuil au delà duquel l'institution ne se trouve plus dans l'obligation d'accueillir ces élèves que comme une injonction aux familles de

maintenir leurs enfants dans le système scolaire au moins jusqu'à cet âge. Le risque pour eux n'est pas tant de subir une forme de déterminisme social qui les vouerait à reproduire la condition de leurs parents par le truchement de la sélection scolaire, mais plutôt celui d'être évincé de l'institution s'ils ne parviennent pas à une maîtrise suffisante du français pour pouvoir se débrouiller dans les classes banale avant d'avoir atteint l'âge fatidique de 16 ans. Les récentes modifications dans la législation sur l'immigration qui visent à restreindre et à durcir les conditions du regroupement familial risquent mécaniquement d'élever plus encore l'âge moyen auquel les jeunes viennent rejoindre leurs parents en France, et ainsi de fragiliser davantage leurs perspectives de formation.

L'incidence du lieu de scolarisation et dans une moindre mesure de l'origine géographique des migrants pose question quant aux effets induits par la concentration de populations issues de l'immigration sur les processus d'intégration des jeunes nouvellement arrivés. Du point de vue de l'offre de formation et des dispositifs institutionnels de scolarisation des migrants, la présence en nombre important d'immigrés dans un département contribue indéniablement à assurer une meilleure prise en compte de ces élèves, notamment par la mise en place des structures destinées aux grands adolescents non francophones (Duru-Bellat et A. Van Zanten, 1999). Les effets de la concentration géographique des minorités immigrées, notamment les plus visibles, sont sans doute paradoxaux et exigent des analyses beaucoup plus fines que celles que nous avons été en mesure de faire à partir du suivi de cohorte.

L'effet académique mis au jour peut s'expliquer en premier lieu par l'offre de formation proposée dans chaque Académie. Ainsi, les taux relativement élevés d'orientation en section "spécialisée" sur Bordeaux découlent du manque de structures d'accueil qui conduit à l'occasion à détournées d'autres dispositifs de leur objectif premier afin de scolariser une partie de ces élèves. L'augmentation des effectifs des adolescents primo arrivants dans cette Académie est importante depuis quelques années, mais elle n'est pas suffisante pour en faire une priorité des pouvoirs publics locaux.

À l'inverse, dans les contextes où les jeunes migrants sont très nombreux ils constituent une *force passive* dont les représentants de l'institution ne peuvent faire abstraction, obligeant les instances à trouver des solutions de scolarisation plus pérennes. Celles-ci consistent parfois à nommer des spécialistes de la question au sein même des Inspections Académiques, comme c'est le cas en Seine-Saint-Denis où il existe une cellule de réflexion dédiée à la question de l'accueil des nouveaux arrivants. Dans les lieux de forte concentration comme à Paris, la responsabilité de l'accueil des migrants est ainsi relayé au

niveau de l'encadrement général des politiques scolaires. En province il existe un hiatus entre les acteurs de terrain qui peinent à avoir une vision d'ensemble à moyen ou à long terme de la question et les Rectorats qui ne font qu'affirmer les directives ministérielles sans souci de s'assurer de leur application concrète. Dans les lieux où il n'existe aucune véritable politique locale à destination des élèves nouvellement arrivés et où les solutions sont bricolées au coup par coup au gré des demandes, ce sont les comportements des individus (formateurs des CASNAV, enseignants des classes d'accueil, représentants du milieu associatif) qui décident bien souvent du sort des jeunes ; la bonne ou la mauvaise volonté des acteurs de terrain rencontrés devenant ainsi un élément déterminant dans les parcours scolaires.

* * *

Bibliographie

Bulletin officiel spécial, " Organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages ", 2002-100 du 25-4-2002, 2002

Duru-Bellat M., Mingat A., « De l'orientation en fin de 5^{ème} au fonctionnement du collège, 2-Progrès, notation, et orientations : l'impact du contexte de scolarisation », *Cahier de l'IREDU*, 1998

Duru-Bellat M. et Van Zanten A., *Sociologie de l'école*, A. Colin, 1999

Felouzis G., « La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », *Revue Française de Sociologie*, n°3, 2003.

Ministère de l'éducation nationale, « La scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones au cours de l'année scolaire 2004-2005 », *Note d'information*, mars 2006

Schiff C. et al., « Les obstacles institutionnels à l'accès des enfants et des adolescents nouvellement arrivés en France à une scolarité ordinaire » in : *L'accueil à l'école des élèves primo-arrivants en France*, Paris, La Documentation Française, Coll. Études et recherches du FASILD, 2002.

Schiff S. et Lazaridis M., « Une difficulté spécifique d'accès au système scolaire. Les jeunes primo-migrants en attente de scolarisation », *VEI-Enjeux*, 132, 2003

Thierry X., « Évolution récente de l'immigration en France et éléments de comparaison avec le Royaume-Uni », *Population*, 2004, pp. 59-5

Vallet L.-A., et Caille J.-P., « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français », *Les dossiers d'éducation et formation*, n°67, avril 1996, p. 152.